

## Charte d'utilisation de l'outil informatique et d'Internet

Chaque élève dispose d'un droit d'utilisation des ordinateurs mis à sa disposition au sein du lycée (salle informatique, salles de cours, CDI...)

L'accès à ce matériel informatique se fait sous la responsabilité du Chef d'établissement.

### Tous les élèves utilisateurs s'engagent à respecter :

- les conditions d'utilisation du réseau informatique et le règlement intérieur du lycée.
- la législation en vigueur.

### 1. Accès aux ressources informatiques

Le lycée s'efforce d'offrir à ses élèves les meilleures conditions de travail notamment avec l'outil informatique.

Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans l'utilisation des ordinateurs, l'utilisation d'internet et des réseaux numériques.

Droits	Obligations
<p>Chaque élève se voit attribué un <b>compte personnel</b> ouvrant l'accès à un espace de travail personnel et confidentiel sécurisé par un identifiant et un mot de passe. Il lui permet de se connecter à un ensemble de services pédagogiques pour des activités spécifiques à but scolaire.</p> <p>Chaque élève dispose d'un espace de 500Mo sur son compte.</p>	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ne pas divulguer leurs mots de passe à d'autres utilisateurs : chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur</li> <li>• ne pas modifier ou utiliser un autre code utilisateur</li> <li>• signaler la perte du mot de passe ou une utilisation frauduleuse du compte</li> </ul>
<p>Chaque élève a accès aux <b>imprimantes</b>.</p>	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vérifier systématiquement le bon paramétrage de l'impression et l'aspect par un aperçu avant de lancer l'opération.</li> </ul> <p><i>(Pour éviter les tirages inutiles, il est recommandé d'effectuer au préalable « un aperçu avant impression » avant d'imprimer.)</i></p>
<p>Chaque élève peut accéder <b>aux ressources</b> mises à sa disposition par le lycée (accessibles directement ou à partir de son compte personnel) pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'information à but scolaire.</p>	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accéder aux ressources informatiques à des fins pédagogiques ou scolaires.</li> <li>• demander l'autorisation aux enseignants pour toute autre activité.</li> </ul> <p><i>Un journal des connexions est conservé et permet de contrôler que les élèves utilisent Internet à des fins éducatives.</i></p>
<p>Chaque élève peut disposer d'un <b>accès internet</b> pour des <b>activités pédagogiques</b> et sous la <b>responsabilité de l'enseignant</b>.</p>	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• n'utiliser cet accès que dans un cadre pédagogique</li> <li>• n'utiliser éventuellement les services de communication avancée (« chat », MSN, Blogs, Facebook, Twitter, autres forums), le téléchargement que <b>sur demande de leur enseignant uniquement dans le cadre pédagogique défini.</b></li> <li>• ne pas jouer aux jeux vidéos</li> </ul>

### 2. Respect des règles de « bonne conduite » informatique :

Les ressources informatiques sont mises à disposition de l'ensemble des élèves.  
Chacun doit respecter le matériel mis à disposition et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.

Droits	Obligations
Chaque élève peut accéder aux ressources mises à sa disposition par le lycée pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches documentaires.	<b>Les élèves s'engagent à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre soin du matériel mis à leur disposition</li> <li>• n'effectuer aucune manœuvre ayant pour effet de porter atteinte au bon fonctionnement du service</li> <li>• ne pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté</li> <li>• ne pas modifier la configuration des ordinateurs, ou introduire des virus...</li> <li>• n'entreprendre aucune pratique commerciale (achat/vente/publicité) depuis le réseau informatique et internet de l'établissement.</li> <li>• quitter la session à la fin de son travail</li> </ul>
Les informations de chaque élève seront protégées.	<b>Les élèves s'engagent à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• respecter les règles de sécurité</li> <li>• ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne leur appartenant pas</li> <li>• ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur</li> <li>• informer le professeur pour toute anomalie constatée sur le matériel ou sur sa session</li> </ul>

### 3. Respect de la législation

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son identité, son image...)  
Il doit lui-même respecter l'ordre public.

Droits	Obligations
Chaque élève peut demander à ce que <b>sa vie privée soit respectée</b> . Il dispose pour se faire d'un répertoire privé.	<b>Les élèves s'engagent</b> lors d'échanges de courriels ou de publications sur le Web à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants</li> <li>• diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui</li> <li>• publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées</li> </ul> <p><i>Les élèves n'ont pas le droit de stocker des données nominatives. La constitution de fichiers regroupant des informations à caractère personnel et privé est interdite.</i></p>
Chaque élève a droit au <b>respect de sa personne</b> et ne doit pas être confronté à des informations susceptibles de heurter sa sensibilité.	Les élèves doivent respecter l'ordre public ; <b>ils s'engagent à ne pas :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• diffuser des thèses faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie ou de la xénophobie.</li> <li>• consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique.</li> </ul> <p><i>L'établissement utilise un filtrage pour empêcher l'utilisateur d'accéder à des informations de ce type.</i></p>

Chaque auteur possède sur les œuvres créées un droit de propriété intellectuelle.

Son autorisation est obligatoire pour reproduire son œuvre (son, image, texte...)

Droits	Obligations
Il sera demandé à l'élève ayant réalisé des productions son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.	<b>Les élèves s'engagent à respecter la propriété intellectuelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi</li> <li>• en n'utilisant pas de copies illégales</li> <li>• en ne publiant pas des productions sans l'autorisation préalable de leur auteur et en citant la source.</li> </ul>

Toute correspondance privée bénéficie d'une protection : le secret de la correspondance

Droits	Obligations
La correspondance privée de chaque élève est confidentielle	<b>Les élèves s'engagent à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• respecter le secret de correspondance de leurs camarades</li> </ul>

**Ces règles sont également applicables en ce qui concerne l'utilisation des ordinateurs portables au sein de l'établissement.**

**Le non respect de ces règles pourra entraîner les mesures suivantes :**

- Avertissement orale ou écrit de l'utilisateur concerné
- Suspension du compte personnel (interdiction temporaire d'accès à l'outil informatique en dehors des impératifs fixés dans le cadre d'un cours).
- Suppression du compte (interdiction permanente d'accès à l'outil informatique en dehors des impératifs fixés dans le cadre d'un cours).
- Sanctions disciplinaires (Avertissement, Blâme, mesures d'exclusion,...)
- Poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions pénales

***Règlement adopté par le Conseil d'administration du mardi 3 juillet 2018***